

FORME PRESCRITE

BULLETIN DE MISE EN CANDIDATURE
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE
DU 18 MARS 2014

Nous soussignés, tous membres en règle de Promutuel Assurance Prairie-Valmont, société mutuelle d'assurance générale, proposons par les présentes la candidature de:

Nom du candidat proposé # membre
comme administrateur de la société

Au siège n° _____

(Signature du membre) _____ (# membre)

(Signature du membre) _____ (# membre)

(Signature du membre) _____ (# membre)

Date de réception

Signature

Membres vérifiés par : _____

Bulletin de mise en candidature

Conseil d'administration

Avis de convocation Assemblée générale annuelle

Promutuel Prairie-Vaimont, société mutuelle d'assurance générale convoque ses membres-assurés à son assemblée générale annuelle qui se tiendra le :

Mardi 18 mars 2014 à 19 h

**Château Bromont
90, rue Stanstead
Bromont**

Sièges en élection

Siège n° 1 : Secteur Les Prairies (Daniel Rhéaume))
Siège n° 6 : Secteur Vaimont (Martin Paquette)

Mise en candidature

Tout membre-assuré désirant combler un siège d'administrateur doit transmettre dans la forme prescrite son bulletin de mise en candidature au siège de la Société mutuelle. Il doit être adressé au secrétaire du conseil d'administration et reçu au plus tard cinq (5) jours avant l'assemblée, soit le 13 mars 2014 à 16 h. Ce formulaire est disponible au siège situé, au 210, rue Lewis Ouest à Waterloo ou au 48, boulevard Taschereau à La Prairie.

Les candidats(es) devront faire preuve de disponibilité, d'intégrité, d'aptitude et d'ouverture d'esprit pour le travail d'équipe. Ils/elles participeront à la croissance de la Société mutuelle et devront adhérer aux valeurs coopératives et mutualistes.

Une expertise en vente, marketing, développement des affaires ou ressources humaines serait un atout de même qu'une expérience à titre d'administrateur(trice) et une connaissance du milieu des assurances. Nous apprécierions recevoir le C.V. des candidat(e)s.

En conformité avec le règlement de régie interne, tout membre peut se faire représenter par un représentant en déposant auprès du secrétaire de la Société mutuelle, au moins dix (10) jours avant l'assemblée, le formulaire de procuration disponible au siège de la Société mutuelle dûment complété. Une personne morale doit désigner son représentant et joindre une copie de la résolution de son conseil d'administration désignant son représentant au formulaire. Les copies électroniques seront acceptées à condition que l'original soit présenté à l'ouverture de l'assemblée. Un procureur ou représentant ne peut représenter plus d'un membre.

En cas d'annulation, l'assemblée sera remise au lendemain, au même endroit et à la même heure.

Un goûter sera servi et il y aura tirage de prix de présence.

Jacinthe Phaneuf
Secrétaire du conseil d'administration

Diffusé le
26 février 2014

PROMUTUEL
ASSURANCE
PRAIRIE-VALMONT

RÈGLEMENT DE RÉGIE INTERNE

Mise en candidature:

Tout candidat à un siège du conseil d'administration doit être mis en nomination par un bulletin de mise en candidature, lequel bulletin doit spécifier le numéro de siège et être signé par au moins 3 membres en règle de la Société.

Les bulletins de mise en candidature des administrateurs doivent être transmis **dans la forme prescrite** au secrétaire de la Société au plus tard le 5e jour (13 mars 2014) avant la date de l'assemblée générale soit le 18 mars 2014 à laquelle une élection doit être tenue, sous peine de nullité.

Aucune mise en candidature ne peut être reçue après ce délai.

Par : 
Jacinthe Phaneuf, secrétaire du Conseil d'administration

Vous pouvez nous faire parvenir votre bulletin de mise en candidature par :

Courriel : jacinthe.phaneuf@promutuel.ca
Télécopieur : 1 855 329-7766
Poste (ou le déposer) 210, rue Lewis Ouest
Waterloo J0E 2N0

ou
48, boul. Taschereau
La Prairie J5R 6C1